

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL62_2020-DE
Regu le 14/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

24130037500094

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

**SERVICE PUBLIC LOCAL
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

ANNEE 2020

013-P41600375-20200709-DEL62_2020-DE
Regu le 14/07/2020

Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- | | Jointes | Sans Objet |
|---|---------|------------|
| p.19 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie | X | |
| p.20 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes | X | |
| p.22 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux | X | |
| p.23 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours | X | |
| p.24 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture | X | |
| p.26 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes | X | |
| p.27 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements | X | |
| p.28 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations | X | |
| p.29 A3.2 - Etalement des provisions | X | |
| p.30 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses | X | |
| p.31 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes | X | |
| A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation | | X |
| A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement | | X |
| p.32 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp | X | |
| p.33 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv | X | |
| p.34 A6 - Etat des charges transférées | X | |
| p.35 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers | X | |

B - Engagements hors bilan

- | | | |
|--|---|--|
| p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie | X | |
| p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement | X | |
| p.38 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget | X | |
| p.39 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail | X | |
| p.40 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé | X | |
| p.41 B1.6 - Etat des autres engagements donnés | X | |
| p.42 B1.7 - Etat des engagements reçus | X | |
| p.43 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents | X | |
| p.44 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | X | |

C - Autres éléments d'informations

- | | | |
|---|---|---|
| p.45 C1.1 - Etat du personnel titulaire | X | |
| p.47 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie | X | |
| p.48 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier | X | |
| C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe | | X |

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| p.49 D - Arrêté et signatures | X | |
|-------------------------------|---|--|

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

07 janvier 2020 12:04:33

Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA 2019

Compte

Chapitre - 23

2313 - Constructions
2315 - Installations, matériel et outillage techniques

	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
	67 640,00 €	13 200,00 €	589 500,00 €
	1 236 396,00 €	356 450,56 €	53 500,00 €
			536 000,00 €
Total des dépenses	1 304 036,00 €	369 650,56 €	589 500,00 €


 Le Président,
Helvét CHERUBINI
 18820

Le Trésorier



Denis BERDAGUE

013-241300375-20200709
 Regu le 14/07/2020
 DEL 82 2020 DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

Compte

2019

Chapitre - 13

131 - Subventions d'équipement

Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
385 555,00 €	1 666,00 €	250 463,00 €
Total des recettes	1 666,00 €	250 463,00 €

Denis BERDAGUE



013-2441300375-20200709-EL 62 2020-DE
 Regu le 14/07/2020

AR PREFECTURE

07 janvier 2020 12:04:38

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXPLOITATION**

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	491 488,74	491 488,74
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	491 488,74	491 488,74

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 207 459,31	1 662 093,72
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	589 500,00	250 463,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 115 597,41	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 912 556,72	1 912 556,72
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 404 045,46	2 404 045,46

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	10 000,00	0,00	3 100,00		3 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 560,00	0,00	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		57 560,00	0,00	53 100,00		53 100,00
66	Charges financières	70 354,78	0,00	59 654,38		59 654,38
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		127 914,78	0,00	112 754,38		112 754,38
023	Virement à la section d'investissement (6)	278 736,45		184 894,56		184 894,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	127 889,70		193 839,80		193 839,80
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		406 626,15		378 734,36		378 734,36
TOTAL		534 540,93	0,00	491 488,74		491 488,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

491 488,74

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	265 500,00	0,00	390 000,00		390 000,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	0,00	41 000,00		41 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		295 500,00	0,00	431 000,00		431 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		295 500,00	0,00	431 000,00		431 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	41 185,74		60 488,74		60 488,74
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 185,74		60 488,74		60 488,74
TOTAL		336 685,74	0,00	491 488,74		491 488,74

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

491 488,74

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

318 245,62

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	1 304 036,00	589 500,00	1 013 300,00		1 602 800,00
Total des dépenses d'équipement		1 304 036,00	589 500,00	1 013 300,00		1 602 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 969,36	0,00	133 670,57		133 670,57
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		139 969,36	0,00	133 670,57		133 670,57
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 444 005,36	589 500,00	1 146 970,57		1 736 470,57
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	41 185,74		60 488,74		60 488,74
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		41 185,74		60 488,74		60 488,74
TOTAL		1 485 191,10	589 500,00	1 207 459,31		1 796 959,31
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						115 597,41
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 912 556,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	385 555,00	250 463,00	296 146,00		546 609,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	453 252,43	0,00	304 631,24		304 631,24
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		838 807,43	250 463,00	600 777,24		851 240,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 110,00	0,00	263 000,00		263 000,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	419 582,12		419 582,12
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		111 110,00	0,00	682 582,12		682 582,12
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		949 917,43	250 463,00	1 283 359,36		1 533 822,36
021	Virement de la section d'exploitation (4)	278 736,45		184 894,56		184 894,56
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	127 889,70		193 839,80		193 839,80
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		406 626,15		378 734,36		378 734,36
TOTAL		1 356 543,58	250 463,00	1 662 093,72		1 912 556,72
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 912 556,72

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	318 245,62
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 100,00		3 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	59 654,38	0,00	59 654,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	193 839,80	193 839,80
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		184 894,56	184 894,56
	Dépenses d'exploitation - Total	112 754,38	378 734,36	491 488,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

491 488,74

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	60 488,74	60 488,74
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	133 670,57	0,00	133 670,57
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 602 800,00	0,00	1 602 800,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 736 470,57	60 488,74	1 796 959,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

115 597,41

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 912 556,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	390 000,00		390 000,00
74	Subventions d'exploitation	41 000,00		41 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	60 488,74	60 488,74
	Recettes d'exploitation - Total	431 000,00	60 488,74	491 488,74

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	491 488,74
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	263 000,00	0,00	263 000,00
13	Subventions d'investissement	546 609,00	0,00	546 609,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	304 631,24	0,00	304 631,24
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		193 839,80	193 839,80
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		184 894,56	184 894,56
	Recettes d'investissement - Total	1 114 240,24	378 734,36	1 492 974,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	419 582,12
-----------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 912 556,72
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	10 000,00	3 100,00	
611	Sous-traitance générale	6 700,00	3 000,00	
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	1 700,00	0,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	600,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes, ...(administration des impôts)		100,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 560,00	50 000,00	
621	Personnel extérieur au service	47 560,00	50 000,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		57 560,00	53 100,00	
66	Charges financières (b)(8)	70 354,78	59 654,38	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	59 209,16	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	354,78	445,22	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		127 914,78	112 754,38	
023	Virement à la section d'investissement	278 736,45	184 894,56	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	127 889,70	193 839,80	
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorp	127 889,70	193 839,80	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		406 626,15	378 734,36	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		406 626,15	378 734,36	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		534 540,93	491 488,74	

+

RESTES A REALISER 2019 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

491 488,74

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	27 230,34
Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 785,12
= Différence ICNE N - ICNE N-1	445,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	265 500,00	390 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	265 500,00	280 000,00	
70613	Participations pour assainissement collectif		110 000,00	
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	41 000,00	
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	41 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		295 500,00	431 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		295 500,00	431 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	41 185,74	60 488,74	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	41 185,74	60 488,74	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 185,74	60 488,74	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		336 685,74	491 488,74	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

491 488,74

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 304 036,00	1 013 300,00	
2313	Constructions	67 640,00	300 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 236 396,00	713 300,00	
Total des dépenses d'équipement		1 304 036,00	1 013 300,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	139 969,36	133 670,57	
1641	Emprunts en euros	139 969,36	133 670,57	
Total des dépenses financières		139 969,36	133 670,57	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 444 005,36	1 146 970,57	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	41 185,74	60 488,74	
	Reprises sur autofinancement antérieur	41 185,74	60 488,74	
1391	Subventions d'équipement	41 185,74	60 488,74	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		41 185,74	60 488,74	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 485 191,10	1 207 459,31	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	589 500,00
------------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	115 597,41
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 912 556,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	385 555,00	296 146,00	
131	Subventions d'équipement	385 555,00	296 146,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	453 252,43	304 631,24	
1641	Emprunts en euros	453 252,43	304 631,24	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		838 807,43	600 777,24	
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 110,00	682 582,12	
10222	FCTVA	111 110,00	263 000,00	
1068	Autres réserves		419 582,12	
Total des recettes financières		111 110,00	682 582,12	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		949 917,43	1 283 359,36	
021	Virement de la section d'exploitation	278 736,45	184 894,56	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	127 889,70	193 839,80	
2803	Frais d'études, de recherche et de dével. et frais d'inserti	4 405,00	4 405,00	
2808	Autres immobilisations incorporelles	4 475,00	4 475,00	
2813	Constructions	27 486,36	27 486,36	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 317,81	89 764,22	
28158	Autres	1 337,75	1 337,75	
28173	Constructions	9 226,90	7 034,00	
281756	Matériel spécifique d'exploitation	78 640,88	59 337,47	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		406 626,15	378 734,36	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		406 626,15	378 734,36	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 356 543,58	1 662 093,72	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)	250 463,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 912 556,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2000
LIBELLE : LES BAUX DE PCE - REPRISE RESEAU ASST
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b 90 000,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		90 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		90 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-90 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2203

LIBELLE : MAUSSANE-PARADOU-LES BAUX - NOUVELLE STEP

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 53 500,00		b	b 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		53 500,00			300 000,00
2313	Constructions		53 500,00			300 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-353 500,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2204
LIBELLE : MAUSSANE-CHEMIN DE L'ISOARD
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 185 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			185 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			185 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-185 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2400
LIBELLE : LE PARADOU - REPRISE RESEAU ASST MAS DES MOLIERES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	47 250,00
13	Subventions d'investissement		0,00		47 250,00
131	Subventions d'équipement		0,00		47 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			47 250,00
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2401

LIBELLE : PARADOU- RES ASST ST ROCH AURELIENNE BESSAT BELLECROIX CASTILLON

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 225 000,00		b	b 260 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		225 000,00			260 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		225 000,00			260 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	250 463,00	d	217 000,00
13	Subventions d'investissement		250 463,00		217 000,00
131	Subventions d'équipement		250 463,00		217 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					-17 537,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2402
LIBELLE : LE PARADOU - CHEMISAGE RESEAU/REDUC EAUX PARASITAIRES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 311 000,00		b	b 71 700,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		311 000,00			71 700,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		311 000,00			71 700,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	31 896,00
13	Subventions d'investissement		0,00		31 896,00
131	Subventions d'équipement		0,00		31 896,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					-350 804,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Regu le 14/07/2020

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2403
LIBELLE : LE PARADOU - EXT RESEAU CHEM DU SAMBUC
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 106 600,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			106 600,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			106 600,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-106 600,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2020

BP

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.1

CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partie O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
MON504269EUR/0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/12/1999		01/04/2000	2 819 398,03	F		6.04	6.04401		A	X	N
2002-2368	AGENCE DE L'EAU	17/10/2002		16/01/2006	304 898,03	F		0.5	0.38986		A	X	N
18685/004/003	SA SOCIETE GENERALE	11/07/2003		15/07/2004	42 700,00	F		4.07	4.51584		A	X	N
MIN504275EUR/0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/10/2004	336 000,00	F		5.13	5.12924		A	P	N
2003-1174	AGENCE DE L'EAU	15/07/2003		16/10/2006	120 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N
MIN504270EUR/0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/08/2004	105 800,00	F		5.09	5.28259		A	P	N
MIN504275EUR/0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/03/2005	120 000,00	F		5.24	5.36957		A	P	N
MON504270EUR/0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/11/2004		01/01/2006	130 000,00	F		4.21	4.21		A	C	N
17508/005/001	SA SOCIETE GENERALE	01/07/2008		10/07/2009	200 000,00	F		5.42	5.42221		A	X	N
A2909647	SA CAISSE EPARGNE	01/01/2011		25/03/2011	310 000,00	F		4.75	5.25742		A	P	N
A29130SV	SA CAISSE EPARGNE	29/10/2013		15/11/2014	100 000,00	F		4.11	4.15344		A	X	N
KM3927-0000173	SA CAISSE EPARGNE	04/07/2018		15/10/2018	250 000,00	F		1.68	1.69523		T	C	N
Total général					2 819 398,03								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)				1 715 620,47									24 230,34
MON504269EUR0		0,00		1 715 620,47									24 230,34
2002-2368	N	0,00		96 582,10	4,25	F	6,04401						3 599,65
18865/004/003	N	0,00		2 947,10	0,00	F	0,39986						0,00
MIN504275EUR0	N	0,00		90 151,97	3,50	F	4,51584						0,00
2003-1174	N	0,00		77 771,53	13,75	F	5,12924						946,98
MIN504270EUR0	N	0,00		7 053,38	0,75	F	0,0						0,00
MIN504275EUR0	N	0,00		77 617,85	13,58	F	5,28259						1 562,68
MON504270EUR0	N	0,00		88 747,87	14,17	F	5,36957						3 698,95
17508/005/001	N	0,00		60 000,00	5,00	F	4,21						2 105,00
A2909647	N	0,00		221 003,56	13,50	F	5,42221						5 407,78
A29130SV	N	0,00		66 112,47	10,17	F	5,25742						2 235,90
KM3927-0000173	N	0,00		167 632,64	8,83	F	4,15344						797,64
Total général		0,00		1 715 620,47									24 230,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

013-24300375-20200709-DELES2_2020-DE
Regu le 14/07/2020

AR PREFECTURE

IV - ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		12					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		1 715 620,47					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndown, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

013-241300375-20200709-DEL62
Regu le 14/07/2020
AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00€			01/04/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 - LOGICIELS	2	01/04/2015
Linéaire	213 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS	30	01/04/2015
Linéaire	213 - INSTALLATION GENERALES	30	01/04/2015
Linéaire	21532 INSTALLATIONS SPECIFIQUES: RESEAUX ASSAINISSEMENT	30	01/04/2015
Linéaire	2156 - INSTALLATIONS SPECIFIQUES - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	6	01/04/2015
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES	15	01/04/2015
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10	01/04/2015
Linéaire	218 - CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	12	01/04/2015
Linéaire	218 - MATERIEL DE BUREAU	5	01/04/2015
Linéaire	218 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/04/2015
Linéaire	218 - MOBILIER	12	01/04/2015
Linéaire	218 - VOITURES ET VEHICULES LEGERS	7	01/04/2015

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		194 159,31	194 159,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		133 670,57	133 670,57
1641	Emprunts en euros	133 670,57	133 670,57
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		60 488,74	60 488,74
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	60 488,74	60 488,74
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	194 159,31	589 500,00	D001 115 597,41	899 256,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		641 734,36	III 641 734,36
Ressources propres externes de l'année (a)		263 000,00	263 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	263 000,00	263 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		378 734,36	378 734,36
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	4 405,00	4 405,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	4 475,00	4 475,00
2813	Constructions	27 486,36	27 486,36
28156	Matériel spécifique d'exploitation	89 764,22	89 764,22
28158	Autres	1 337,75	1 337,75
28173	Constructions	7 034,00	7 034,00
281756	Matériel spécifique d'exploitation	59 337,47	59 337,47
021	Virement de la section d'exploitation	184 894,56	184 894,56

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	641 734,36	250 463,00	0,00	419 582,12	1 311 779,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 899 256,72
Ressources propres disponibles	IV 1 311 779,48
Solde	V = IV - II (6) + 412 522,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	3 000,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de	280 000,00
611	Sous-traitance générale	3 000,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	280 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	74	Subventions d'exploitation	41 000,00
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	74	Subventions d'exploitation	41 000,00
66	Charges financières	46 642,76			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	46 642,76			
	Total des dépenses réelles	99 642,76		Total des recettes réelles	321 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	153 817,88	042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	43 742,74
6811	Dotations aux amortissements immos corpon	153 817,88	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu.	43 742,74
	Total des dépenses d'ordre	153 817,88		Total des recettes d'ordre	43 742,74
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	253 460,64		TOTAL GENERAL	364 742,74

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 406 200,00	13	Subventions d'investissement	0,00
2313	Constructions	353 500,00	131	Subventions d'équipement	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 052 700,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 670,57			
1641	Emprunts en euros	101 670,57			
	Total des dépenses réelles	1 507 870,57		Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	43 742,74	040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	153 817,88
1391	Subventions d'équipement	43 742,74	28156	Matériel spécifique d'exploitation	87 446,41
			28173	Constructions	7 034,00
			281756	Matériel spécifique d'exploitation	59 337,47
	Total des dépenses d'ordre	43 742,74		Total des recettes d'ordre	153 817,88
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 551 613,31		TOTAL GENERAL DES RECETTES	153 817,88

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

A7

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

013-241300375-20200709-DEL62_2020-DE
Regu le 14/07/2020

AR PREFECTURE

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA		BP
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 013-243600375-20200709-DEL62.2 Regu le 14/07/2020 </div> </div>		
IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		

AR PREFECTURE

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice 0 - DE	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL62_2020-DE
Regu le 14/07/2020

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 431 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

AR PREFECTURE	
013-24100	0375-20200709-DE 62_2020-DE
Regu le 11/07/2020	

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE (c)							0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B05/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

013-2413-0375-20200709-DEL62_2020-DE
Regu le 14/07/2020
AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A1 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Ingénieur principal territorial	A	1	25 000,00
Directeur adjoint	B	1	6 000,00
Agent de maitrise principal	C	1	10 500,00
Agent d'exploitation	C	1	4 000,00
Assistante de gestion administrative	C	1	4 500,00
TOTAL GENERAL		5	50 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

**IV
C2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 23 AV DES JONCADES BASSES
- ZA LA MASSANE - 13210 SAINT REMY DE
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
01/01/2015 : Affermage	EAUX DE PROVENCE	SAS EAUX DE PROVENCE	Société Française	
01/01/2015 : Affermage	SAUR	SAS SAUR	Société Française	
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,
A Fontvieille, le 09/07/2020
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Fontvieille, le 09/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 40
VOTES : Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 03/07/2020













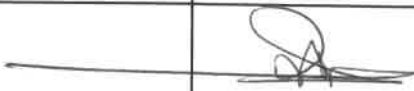




ALI OGLOU Grégory	
ARNOUX Jacques	
BISCIONE Marion	
BLANC Patrice	
BLANCARD Béatrice	
BODY-BOUQUET Florine	
CALLET Marie-Pierre	
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	
CHERUBINI Hervé	
CHRETIEN Muriel	
COLOMBET Gabriel	
ESCOFFIER Lionel	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D




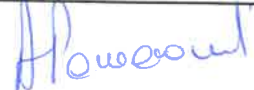


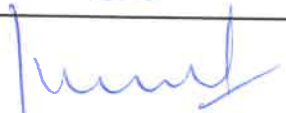



FAVERJON Yves	
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GESLIN Laurent	
JODAR Françoise	
LICARI Pascale	
LODS Lara	
MANGION Jean	
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	
MAURON Jean-Jacques	
MILAN Henri	
MISTRAL Magali	
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSI Anne	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SCIFO - ANTON Sylvette	
THOMAS Romain	
UFFREN Marie-Christine	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Rémy-de-Provence, le